



## **ENGAGEMENT, HONNÊTETÉ, RESPECT, TRANSPARENCE**

### **RÉUNION PUBLIQUE**

#### **CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST**

**Le mardi 14 avril 2026 / 19 h 00**

**École La Passerelle – 5067, route 160 à Pont-Landry (N.-B.) E1X 2V5**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la réunion
  - 1.1 Minute de silence
2. Vérification du quorum et des absences
3. Adoption de l'ordre du jour – avis de motion
4. Déclaration de tout conflit d'intérêts en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
5. Lien avec la communauté
  - 5.1 Forum de discussion – CPAÉ
  - 5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED
6. Perfectionnement du Conseil
  - 6.1 Retour sur le Sommet pan canadien sur l'éducation artistique
7. Pour discussion ou décision du CED
  - 7.1 Lettre du CPAÉ de l'école François Xavier Daigle
  - 7.2 Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain – Le Tournesol
  - 7.3 FNCSF – Cotisation annuelle 2026-2027
8. Adoption des procès-verbaux
  - 8.1 Procès-verbal de la réunion publique du 10 mars 2026
  - 8.2 Suivis découlant du procès-verbal
9. Vérification du rendement de la direction générale
  - 9.1 Nominations
  - 9.2 Rapport de vérification de la direction générale

10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation
  - 10.1 Rapports des comités
    - 10.1.1 Comité des finances et des infrastructures
      - 10.1.1.1 Rapport du comité de nomination du gymnase de l'école Académie Notre Dame
      - 10.1.1.2 Rapport du comité de nomination du terrain de pickleball de l'école La Relève de St-Isidore
    - 10.1.2 Comité jeunesse
      - 10.1.2.1 Symposium – Accompagner la voix des jeunes
      - 10.1.2.2 Forum du CJCED et du CED
    - 10.1.3. Comité des politiques
      - 10.1.3.1 Rapport du comité des politiques
        - 10.1.3.1.1 Bourse du CED « Efforts et persévérance au travail »
        - 10.1.3.1.2 Politique 1.8 – Réunions du Conseil
        - 10.1.3.1.3 Politique 1.3 – Rôle de la présidence
        - 10.1.3.1.4 Politique 1.5 – Principes et mandats des comités du Conseil
        - 10.1.3.1.5 Politique 1.6 – Coût de la gouverne
        - 10.1.3.1.6 Politique 1.7 – Plan de travail du Conseil
        - 10.1.3.1.7 Politique 2.5 – Délégation à la direction générale
      - 10.1.3.2 Rapport d'évaluation des politiques
        - 10.1.3.2.1 Politique 1.7 – Plan de travail du Conseil
11. Renseignements
  - 11.1 Rapport de la présidente
  - 11.2 Correspondances
    - 11.2.1 Lettre du CEDSFNE – Réponse au CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre
12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)
13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public
14. Levée de la réunion

RÉUNION PUBLIQUE DU  
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST  
LE 14 AVRIL 2026

**HONNEUR AU MÉRITE**

La réunion publique du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est débute avec son programme « Honneur au mérite » afin de reconnaître publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté méritant d'être soulignée. Ces réalisations, projets ou autres exploits peuvent avoir été accomplis dans leur école, dans leur milieu de travail ou encore, dans le cadre de leur implication personnelle auprès des élèves ou au sein de leur communauté. Ainsi, l'Honneur au mérite donne l'occasion aux membres du Conseil d'exprimer toute leur reconnaissance.

---

Ce soir, le Conseil rend hommage à 20 personnes :

- Le **comité de parents** de l'école La Passerelle composé de :
    - Émilie Losier,
    - Nathalie Dubé
    - Renée Lebreton,
    - Soline Losier,
    - Nicole Duguay,
    - Monica McLaughlin,
    - Michèle Hébert,
    - Mélanie McLaughlin.dont la candidature a été proposée par la direction de cette école.
  - **Monsieur Néri Savoie**, enseignant d'éducation physique pour l'école La Passerelle dont la candidature est proposée par la direction de cette école.
  - Le **comité des leaders** de l'école La Passerelle composé de :
    - Liv Witzel
    - Emy-Jade Thibodeau
    - Amanda McLaughlin
    - Nicholas Carroll
    - Maria Carroll
    - Béatrice Savoie
    - Gregory Morais
    - Thomas Landry
    - Audrey Thériault
-

- 
- Kimmy-Lee Boudreau
  - Félix Gautreau

dont la candidature a été proposée par la direction de cette école.

---

C'est avec une grande fierté que le Conseil souligne l'engagement exceptionnel du **comité de parents** de l'école La Passerelle, sous la présidence de **madame Émilie Losier**, pour la mise en place d'un tout nouveau comité cette année.

Dès le début de l'année scolaire, ce comité s'est donné un objectif ambitieux et porteur : faire l'acquisition d'une scène afin d'enrichir la vie culturelle de l'école, notamment en vue du spectacle de Noël. Grâce à leur détermination, leur organisation et leur mobilisation remarquable, cet objectif a été atteint en seulement quelques mois. La scène a été entièrement financée et est désormais un précieux atout pour la communauté scolaire de cette école.

Au-delà de cette réalisation concrète, ce comité se distingue par sa présence constante, son dynamisme et son désir sincère de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des élèves. Que ce soit par leur participation active aux différentes activités ou par leur soutien financier permettant la concrétisation de nombreux projets, leur implication fait une réelle différence.

Leur transparence, leur écoute et leur collaboration étroite avec le personnel témoignent d'un esprit d'équipe exemplaire et d'un profond engagement envers la réussite éducative de tous les élèves.

Mesdames **Émilie Losier, Nathalie Dubé, Renée Lebreton, Soline Losier, Nicole Duguay, Monica McLaughlin, Michèle Hébert et Mélanie McLaughlin**, votre dévouement, votre générosité et votre passion inspirent toute notre communauté.

Merci de contribuer à faire de l'école La Passerelle un milieu vivant, accueillant et stimulant.

---

C'est avec un immense plaisir que le Conseil souligne **monsieur Néri Savoie**, enseignant d'éducation physique à l'école La Passerelle, pour son engagement remarquable et son apport exceptionnel à sa communauté scolaire.

Depuis son arrivée, monsieur Savoie a su insuffler une énergie nouvelle à son école, la rendant plus active, dynamique et vivante. Par son leadership et sa passion, il a su

---

---

mobiliser de nombreux bénévoles afin d'offrir une variété de sports et d'activités, permettant ainsi aux élèves de se développer pleinement et de découvrir leurs intérêts.

Parmi ses réalisations marquantes, soulignons la mise en place d'un projet d'envergure de 30 000 \$, visant à offrir des activités parascolaires enrichissantes pour les élèves. Son engagement ne s'arrête pas là : il a également contribué à la création d'une arène d'improvisation, favorisant l'expression, la créativité et le sentiment d'appartenance chez les élèves.

Grâce à son expertise en disque golf, monsieur Savoie a aussi développé un terrain au sein de l'école, un projet rassembleur qui profite non seulement aux élèves, mais également à l'ensemble de la communauté.

Au-delà du domaine sportif, monsieur Savoie se distingue par sa grande polyvalence et son esprit collaboratif. Il s'implique activement dans la gestion de la cafétéria aux côtés de madame Monica Lanteigne, et apporte également un soutien précieux à divers projets de menuiserie avec monsieur Edmond Leclair.

Toujours disponible, à l'écoute et engagé, il anime avec enthousiasme son comité sportif et sait rejoindre les élèves de multiples façons, en les motivant à s'impliquer et à se dépasser.

Monsieur Savoie, dévouement, votre générosité et votre passion font une réelle différence dans la vie des élèves et dans le rayonnement de l'école la Passerelle.

Merci infiniment pour tout ce que vous accomplissez.

---

C'est avec beaucoup de fierté que le Conseil souligne l'engagement exceptionnel du Comité des Leaders 2025-2026 de l'école la Passerelle.

Le Conseil des leaders a pour mission de rendre la vie scolaire agréable, dynamique et empreinte de respect, tout en accordant une importance particulière à la prévention de l'intimidation. Par leur implication soutenue, ces élèves contribuent activement à créer un climat positif et inclusif au sein de l'école.

Grâce à leur initiative et à leur sens de l'organisation, ils élaborent des calendriers mensuels d'activités variées qui dynamisent le quotidien scolaire et favorisent la participation de tous. Leur travail permet non seulement de rendre l'école vivante et

---

---

stimulante, mais aussi de faire rayonner des valeurs essentielles telles que le respect, l'entraide et l'ouverture.

Toujours prêts à s'impliquer, à aider et à proposer de nouvelles idées, ces jeunes leaders se démarquent par leur motivation, leur leadership et leur désir sincère de faire une différence dans leur milieu.

Liv Witzel, Emy-Jade Thibodeau, Amanda McLaughlin, Nicholas Carroll, Maria Carroll, Béatrice Savoie, Gregory Morais, Thomas Landry, Audrey Thériault, Kimmy-Lee Boudreau et Félix Gautreau : votre engagement, votre énergie et votre esprit d'équipe contribuent grandement à faire de l'école un milieu accueillant, sécuritaire et inspirant pour tous.

Merci pour votre précieuse contribution!

---

J'inviterais donc, **Émilie Losier, Nathalie Dubé, Renée Lebreton, Soline Losier, Nicole Duguay, Monica McLaughlin, Michèle Hébert, Mélanie McLaughlin, Néri Savoie, Liv Witzel, Emy-Jade Thibodeau, Amanda McLaughlin, Nicholas Carroll, Maria Carroll, Béatrice Savoie, Gregory Morais, Thomas Landry, Audrey Thériault, Kimmy-Lee Boudreau, Félix Gautreau** à se joindre à moi afin qu'un certificat « Honneur au mérite » vous soit remis.

Le Conseil d'éducation tient à féliciter chaleureusement les récipiendaires honorés ce soir et à leur exprimer sa profonde reconnaissance pour l'impact réel et durable qu'ils ont au sein de leur communauté scolaire.

Par leur dévouement, leur engagement et leur générosité, ils contribuent chacun à leur façon à enrichir la vie scolaire. Qu'il s'agisse de faire preuve d'initiative, d'offrir un environnement bienveillant aux élèves, de transmettre une passion qui rassemble ou encore de s'impliquer activement dans les projets de l'école, chacun d'elles / d'eux jouent un rôle important dans le bien-être et l'épanouissement des jeunes et de leurs pairs.

Leur contribution illustre à quel point une communauté scolaire forte se construit grâce à l'engagement de personnes qui, par leurs gestes quotidiens, font une réelle différence dans la vie des élèves.

---

Le Conseil d'éducation leur adresse ses plus sincères remerciements pour leur engagement remarquable et pour tout ce qu'ils apportent, jour après jour, au dynamisme, au bien-être et au rayonnement de leur communauté scolaire.

Petit-Rocher, le 3 mars 2026

TRANSMISE PAR COURRIEL : [Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca](mailto:Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca)

À l'attention de :  
Madame Ghislaine Foulem  
Présidente, Sous-district 5  
District scolaire francophone Nord-Est  
Siège social  
3376, rue Principale  
C.P. 3668  
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5

**Objet : Demande d'acquisition d'une portion de terrain pour le développement des activités communautaires à Belle-Baie**

Madame la Présidente,

La Ville de Belle-Baie souhaite, par la présente, exprimer officiellement son intérêt pour l'obtention de la portion du terrain située derrière l'école Le Tournesol, au 63, rue Laplante Est, à Petit-Rocher, identifiée sous le numéro d'identification de parcelle (NID) 20287645. Bien que ce terrain ne fasse actuellement l'objet d'aucune démarche de cession, nous jugeons essentiel de vous faire part de l'importance qu'il revêt pour notre collectivité, tant pour la vie communautaire et le bien-être de nos citoyens que pour le développement harmonieux de notre milieu, ainsi que des raisons qui motivent notre démarche.

Utilisé par notre communauté depuis plus de soixante ans, cet espace occupe une place fondamentale dans le développement social, culturel et récréatif de Belle-Baie. Au fil des décennies, il a accueilli une grande variété d'activités qui ont marqué la vie locale : terrain de balle pour les équipes communautaires, patinoire extérieure, activités sportives et récréatives, ainsi que plusieurs initiatives liées aux Jeux d'été. Bien que ces usages aient évolué, ils témoignent de la polyvalence et de l'importance historique de ce site dans la vie collective de notre population.

Cet espace demeure aujourd'hui un lieu incontournable pour plusieurs événements majeurs qui façonnent l'identité de Belle-Baie. Le Festival des Rameurs, célébration emblématique depuis plus de cinquante ans, y trouve son ancrage naturel. Chaque été, des milliers de spectateurs s'y rassemblent pour assister à



l'arrivée des rameurs après la traversée en baleinières entre Bonaventure et Petit-Rocher. La proximité du quai, la visibilité du site et sa capacité d'accueil en font un emplacement irremplaçable pour les kiosques, les activités et les rassemblements qui donnent vie à ce festival. Au-delà de son importance culturelle et identitaire, cet événement génère des retombées économiques significatives et contribue à la mise en valeur de notre patrimoine. Le terrain visé occupe ainsi un rôle central dans la tenue et la pérennité de cette tradition, renforçant sa valeur collective et son importance pour l'ensemble de la population de Belle-Baie.

Depuis 2015, le Festival Blues de la Baie s'est ajouté à cette dynamique. Deux jours d'activités musicales sous chapiteau, tenus sur ce même site, attirent un public varié et contribuent à l'essor touristique de la région. Les festivités régionales du 15 août, dont le spectacle de clôture s'est déroulé sur ce terrain ces dernières années, confirment également son importance comme espace rassembleur. En 2029, dans le cadre du Congrès mondial acadien (CMA), Belle-Baie accueillera le tintamarre et les célébrations du 15 août, des événements d'envergure qui sont également prévus sur ce site.

Au-delà de ces grands rassemblements, cet espace possède le potentiel de devenir un lieu communautaire essentiel. Sa localisation centrale, sa proximité du quai et sa vaste superficie en feraient un site idéal pour les organismes locaux, dirigés par des bénévoles, qui souhaitent disposer d'un espace accessible pour organiser des activités au bénéfice de l'ensemble de la population. L'acquisition de cette portion de terrain permettrait à la municipalité de soutenir davantage ces organismes en leur offrant un lieu adapté à leurs besoins, favorisant ainsi l'engagement citoyen, l'inclusion et la solidarité qui caractérisent notre collectivité. La municipalité souhaite également assurer la continuité des activités scolaires et récréatives de l'école Le Tournesol. Advenant une éventuelle acquisition, l'aménagement réfléchi de ce terrain permettrait de concilier harmonieusement les besoins de l'école et ceux de la collectivité, en offrant un espace partagé, polyvalent et respectueux des usages de chacun.

Dans une perspective de développement structuré, la municipalité collabore actuellement avec la firme RuesPrincipales.org afin d'élaborer un plan d'aménagement pour les terrains municipaux adjacents au quai, un secteur appelé à jouer un rôle central dans l'accueil d'activités communautaires et culturelles. Si la portion visée pouvait éventuellement être intégrée à cet ensemble, ce plan permettrait d'envisager



l'installation d'un chapiteau permanent durant les mois de juillet et août. Celui-ci serait destiné à soutenir les organismes, les événements culturels et les activités communautaires.

Consciente que le terrain n'est pas présentement offert à la cession, la municipalité souhaite néanmoins exprimer son intérêt sincère et réfléchi pour son acquisition. Cette démarche s'inscrit dans une vision à long terme visant à préserver nos traditions, soutenir les événements qui façonnent notre identité et offrir à la population un espace polyvalent, durable et pleinement accessible.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande et demeurons disponibles pour fournir toute information supplémentaire ou pour convenir d'une rencontre afin d'en discuter plus en détail.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

---

**Paolo Fongemie**

*Directeur général de la Ville de Belle-Baie*

cc : Daniel Guitard - Maire de la Ville de Belle-Baie

cc : Marco LeBlanc - Leader Parlementaire du gouvernement Belle-Baie-Belledune

pj : Plans et infos – Terrain en arrière de l'école

**Formulaire de cotisation annuelle**  
**1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027**

Nom du conseil, commission, district scolaire ou association, fédération :

**CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD EST**

Nom de la personne ayant rempli le formulaire :

Johanne Zanetti, conseillère exécutive à la direction générale et à la gouvernance

Bien vouloir compléter le tableau suivant conformément aux plus récentes données officielles que vous avez transmises à votre ministère de l'Éducation, pour l'année scolaire en cours 2025-2026.

À noter que ces données serviront à calculer le montant de votre cotisation ainsi qu'à des fins statistiques.

<b>Effectifs scolaires</b>	<b>En date de :</b> <b>02 avril 2026</b>
Maternelle 4 ans :	0
Maternelle / Jardin 5 ans :	497
Elémentaire :	5063
Secondaire :	2944
Autre (indiquer) :	0
<b>Total :</b>	<b>8504</b>

<b>Personnel du conseil scolaire</b>	
Personnel enseignant :	741
Personnel d'appui à l'enseignement (orthopédagogues, éducateurs, autres) :	325
Personnel de soutien (secrétaire, concierge et autres) :	407
Directions d'écoles :	65
Cadres supérieurs du conseil scolaire :	9
<b>Total :</b>	<b>1547</b>

<b>Nombre total d'écoles* de votre conseil scolaire</b>	33
<b>Ouverture d'écoles prévues en 2026-2027 (nombre, s'il y a lieu)</b>	0
<b>Nombre de nouvelles écoles confirmées et/ou en chantier (incluant les ouvertures prévues en 2026-2027, s'il y a lieu)</b>	0
<b>Budget annuel du conseil scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 :</b>	<b>149 034 371 \$</b>

*Note aux associations : svp compléter un tableau distinct par conseil scolaire*

*\* Pour la FNCSF, le terme « école » se définit comme un bâtiment ou programme scolaire (avec ou sans numéro d'identification assigné par le ministère de l'Éducation de la province ou territoire).*

**Formule pour déterminer la cotisation annuelle = 1 800 \$ par conseil scolaire + 1,00 \$\*\* par élève**  
**\*\* Les conseils scolaires de 500 élèves et moins ont un montant de cotisation fixe établi à 1 800 \$**

Nombre total d'élèves pour l'année scolaire 2025-2026 : **8 504**

<b>Calcul de la cotisation annuelle</b>	<b>10 304,00 \$</b>	<b>+ TPS ou TVH, selon la province ou territoire</b>	<b>15 %</b>	<b>Pour un total de :</b>	<b>11 849,60 \$</b>
---	---------------------	--	-------------	-------------------------------	---------------------



**Bien vouloir faire parvenir ce formulaire,  
accompagné de votre paiement, d'ici le 31 mai 2026, à :**

**Fédération nationale des conseils scolaires francophones**  
435, rue Donald, bureau 203 Ottawa (Ontario) K1K 4X5  
Téléphone : (613) 744-3443    administration@fnscf.ca

## Politiques ciblées

3.2.3; 3.2.4

3.3.3

3.5.2; 3.5.5

3.6.8; 3.6.9; 3.6.10

3.10.1; 3.10.2



# Rapport de vérification 2025-2026

## Secteur des installations scolaires et de la Santé et de la sécurité au travail

### Aperçu stratégique

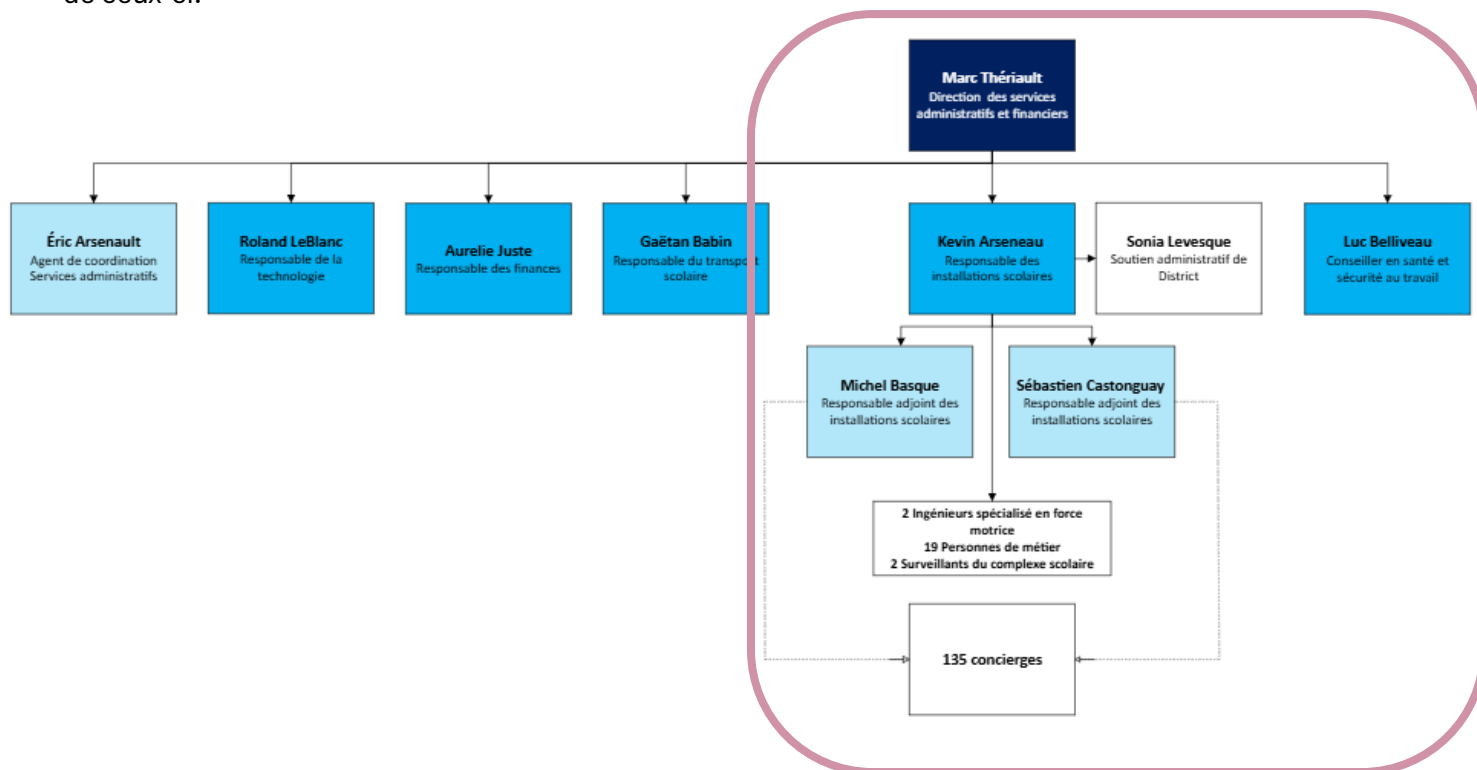
Pour tous les secteurs du DSFNE, un rapport vous sera partagé dans le but de vous informer de l'avancement et du développement de chacun d'eux. Chaque rapport vous permettra de voir l'état actuel des secteurs visés selon leurs normes et leurs objectifs respectifs.

Afin de répondre aux exigences des politiques 3.2 « Relations avec la clientèle » ; 3.3 « Budgétisation / prévisions » ; 3.5 « Protection des actifs » ; 3.6 « Communication et appui au conseil » et 3.10 « Réaménagement des communautés scolaires », voici ce qui est mis en œuvre au DSFNE.

# SECTEUR DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

## Organisation des secteurs

Les secteurs des installations scolaires et de la santé et sécurité au travail (SST) se retrouvent sous la supervision du directeur des services administratifs et financiers. Voici la structure organisationnelle de ceux-ci.



## Formation des réparateurs d'entretien

Afin de maintenir toutes les installations scolaires aux normes du Code du bâtiment, l'équipe d'entretien est composée de personnes ayant différentes formations spécialisées :

- 2 peintres
- 1 spécialiste en réfrigération
- 2 ingénieurs en force motrices
- 5 charpentiers
- 6 électriciens
- 5 plombiers

Pendant la période estivale 2025, **10 réparateurs d'entretien surnuméraires se sont greffés** à cette équipe afin d'apporter un soutien supplémentaire dans la réalisation des travaux.

Toute personne qui travaille à l'entretien doit suivre des formations précises et obligatoires en matière de sécurité en milieu de travail. Celles-ci doivent être renouvelées chaque trois ans.

- Protection contre les chutes
- Espaces clos
- Charriots élévateurs et plateformes élévatrices
- SIMDUT/Ajustement de masque respiratoire
- Verrouillage et étiquetage
- Formation sur la sécurité électrique (électriciens)

- **Prévention du refoulement d'eau (Plombiers)**
- **Échafaudage**

Celles-ci doivent également suivre la **formation RCR** qui est renouvelée tous les 2 ans.

### Rétention et recrutement des réparateurs d'entretien

La rétention des réparateurs d'entretien est bonne. Toutefois, le recrutement est plus difficile, car :

- 1) Le salaire est très peu compétitif.
- 2) Très peu de main-d'œuvre qualifiée dans la région.

**Un poste de charpentier est présentement vacant depuis février 2025 dans la région Chaleur.**

## Entretien des installations scolaires

Le secteur des installations scolaires est responsable de l'entretien de **33 écoles**, d'un **siège social**, de **deux centres d'appui** et de **deux entrepôts**.

Des mesures sont mises en place pour assurer un entretien adéquat des installations et des équipements qui se font de plus en plus vieillissants :

- **Un programme d'entretien préventif informatisé** : ceci permet la *planification des vérifications mensuelles, bisannuelles ou encore annuelles* selon l'équipement et les installations.
- **Une plateforme informatisée** qui permet aux écoles d'entrer *les demandes de réparations mineures, les réparations associées à la santé et à la sécurité au travail et aux réparations d'été*.

En **2024-2025**, les réparateurs ont complété un total de **5000 bons de travail** (préventifs, correctifs et travaux d'été). Une diminution cette année est dû aux bons de travail d'été. Cette année les écoles n'ont pas soumis de bons de travail d'été car plusieurs demandes ne sont pas terminées des années précédentes.

- Les coûts associés aux réparations mineures s'élèvent à 1 866 169.82\$

En plus des divers travaux effectués par les réparateurs d'entretien, **des contrats externes** sont également **octroyés à des spécialistes** pour la maintenance de certaines installations scolaires. Les règles des contrats externes et d'appels d'offres de réparations sont suivies selon [la loi sur la passation des marchés publics](#).

<b>Bris majeur</b>	
Réparation non prévue qui nécessite une réparation immédiate afin de limiter les dégâts présents et futurs et d'assurer la sécurité des occupants.	
<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>
Chaufferie ESN (boiler) Ascenseur PRP	Dégât d'eau PRP Ascenseur EDJ et Passerelle Puits Terre des Jeunes et Univers Jeunesse Dégât d'eau Académie Notre-Dame

Réparations majeures	
Investissement de réparations préventives de nos installations scolaires afin de conserver une certaine qualité.	
2024-2025	2025-2026
Bureaux CA Bathurst Réparations de planchers de gymnase Réparations d'asphalte et de trottoirs Salle de bain des garçons CSC La Fontaine	Réparations de planchers de gymnase. Réparations de stationnements et trottoirs. Construction salle de bain non genré (ESN). Projet de clé électronique pour améliorer la sécurité. Nous avons réalisé des travaux afin de mener une étude visant à prévenir l'accumulation de glace sur la toiture de l'école Cité de l'Amitié.

## Projets d'infrastructures

Toutes les écoles du DSFNE sont entretenues en conformité avec les normes actuelles du Code du bâtiment. En vertu de la politique 409 "[Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire](#)" les projets d'amélioration immobilière sont soumis au CED par le district scolaire, et les projets capitaux sont établis en ordre de priorité par le Conseil. Ces projets doivent être approuvés par le CED respectivement avant le 30 septembre et le 31 mai de chaque année puis être envoyés à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Description Motion 387, Résolution 46-10.1.1.3	Montant alloué 2022-2023	Montant alloué 2023-2024	Montant alloué 2024-2025	Montant alloué 2025-2026
Projet d'amélioration immobilière approuvée par le MEDPE	1 843 000\$	<b>6 projets</b> 1 801 000\$	<b>9 projets</b> 2 006 000\$	<b>12 projets</b> 1 992 000\$
Financement – projets capitaux	0\$	0\$	0\$	3,500,000\$ (projet mi-vie WAL)
Autres projets spéciaux - salles de bain universelle				345,000\$ (ESN)

Voici les défis majeurs des projets d'amélioration immobilière 2024-2025 :

- La deuxième phase de remplacement des unités de chauffage à L'ESSA n'est pas terminée car nous avons encore des défis avec la première phase
- Projet de clé, les travaux sont retardés due à la longue attente de livraison du matériel.

## Constructions et fermetures prévues d'école

Aucune construction ou fermeture d'école n'est prévu en 2025-2026.

## Inspections

Différents types d'inspection sont réalisés afin de s'assurer que la santé et la sécurité de tous les occupants soient maintenues.

- **Structures de jeux**

Les inspections des structures de jeux sont nécessaires afin de s'assurer de la sécurité des élèves. Celles-ci sont **inspectées une fois par année** par les responsables des installations et régulièrement par les concierges des écoles.

- **Qualité de l'air**

La vérification de la qualité de l'air dans les écoles à lieu **sur demande**. La vérification de la qualité de l'air est complétée par le conseiller en santé et sécurité au travail.

**2022-2023** : 2 demandes      **2023-2024** : 6 demandes      **2024-2025** : 2 demandes

- **Amiante**

Au DSFNE, il y a 15 écoles qui possèdent des structures contenant de l'amiante. Celles-ci sont inspectées **une fois par année** à des fins de sécurité, en alternance par une firme indépendante ou par le responsable des installations ou ses adjoints. Tout bris de matériel pouvant contenir de l'amiante, remarqué par la firme, nos responsables ou les concierges est réparé immédiatement, et ce, de façon sécuritaire.

En juin 2023, Travail sécuritaire NB (TSNB) a décidé d'entreprendre **un examen des programmes de gestion de l'amiante** pour tous les établissements scolaires qui contiennent toujours des matériaux ayant de l'amiante.

Un programme de gestion de l'amiante a été développé par le DSFNE afin de répondre aux exigences de TSNB.

- **Radon**

**Habituellement, un test de radon est fait une fois par année** dans chacune des écoles qui ont un système de remédiation du radon. Une correction est faite si le taux de radon dans l'école est supérieur à 200 Bq/m<sup>3</sup>.

- *Depuis 2022, nous n'avons pas reçu de directive du Ministère.*

- **Autres installations**

Les réparateurs font également les ajustements nécessaires pour que les normes soient respectées au niveau de l'accessibilité et de l'intimité requise de nos installations.

- *Insonorisation de locaux pour le personnel*
- *Vestiaires, salles de rechange, salles de bain et monte-escaliers pour les élèves à besoins, etc.*
- *Rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite*

## Conciergerie

Les 135 concierges permanents de nos écoles travaillent en étroite collaboration avec le secteur des installations. Les concierges en chef sont responsables de faire des inspections mensuelles préventives demandées par le secteur des installations scolaires.

## Pénurie de main-d'œuvre

Les concierges sont des personnes importantes à remplacer dans nos écoles. Ces employés ne sont pas épargnés par le grand manque de suppléants.

Disponibilité de suppléants :

- **2023-2024 : 79 personnes suppléantes**
- **2024-2025 : 77 personnes suppléantes**
- **2025-2026 : 77 personnes suppléantes**

Aucune école n'a été fermée pour non-salubrité en raison d'un manque de concierges suppléants. Toutefois :

- Certains concierges refusent la redistribution de tâches lorsqu'il y a une problématique d'absentéisme;
- Le nombre de concierges absents sans remplaçant n'est pas comptabilisé.

### Rétention et recrutement des concierges

Malgré l'augmentation du nombre de suppléants, quelques problématiques persistent à la rétention et au recrutement des suppléants.

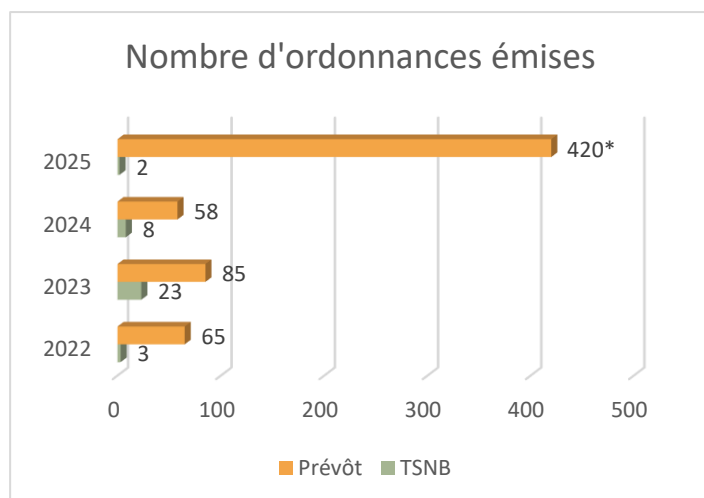
- 1- Ce sont souvent des quarts de travail de soir.
- 2- Très peu de stabilité, car c'est un personnel sur appel.
- 3- Certains suppléants placent uniquement leur nom pour une seule école.
- 4- La grande période d'attente avant que les gens ne soient rémunérés. (5 semaines)
- 5- Le salaire très peu compétitif.

## SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le rôle du conseiller en SST est de collaborer à la gestion du programme d'hygiène et de sécurité au travail pour qu'il soit conforme et durable au niveau du DSFNE et conforme à la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail de TSNB.

En tant que spécialiste, il offre de la formation et de l'accompagnement en santé et sécurité au travail, assure le contrôle et l'assurance de la qualité en matière de santé et de sécurité au travail en collaboration avec l'équipe du DSFNE.

### Conformité aux ordonnances de TSNB et du prévôt des incendies



Lorsqu'un inspecteur visite un lieu de travail et constate des violations des normes, il émet une ordonnance. Celle-ci oblige l'employeur à prendre des mesures spécifiques pour corriger la situation afin de garantir la santé et la sécurité de tous les occupants.

Voici le nombre d'**ordonnances émises de TSNB et du prévôt des incendies**. Depuis, la plupart des ordonnances ont été corrigées tandis que d'autres sont en cours d'être complétées.

\* Il est à noter que le nombre élevé d'ordonnances émises par le prévôt s'explique par le fait que les inspections réalisées dans la région Restigouche-Chaleur ont été plus rigoureuses cette année pour les écoles. Plusieurs éléments ont ainsi été relevés lors de ces inspections, alors qu'ils n'avaient pas été observés les années précédentes.

## Procédures de verrouillage

Suite à un accident de travail d'un de ses employés, le DSFNE a procédé à une révision de ses procédures de verrouillage. Plusieurs procédures ont été complétées et le travail se poursuit afin d'améliorer celles-ci dans nos écoles et ainsi rencontrer le règlement de TSNB à ce sujet.

## Inspections/Visites

Afin d'uniformiser les pratiques et les exigences dans l'ensemble des écoles du DSFNE avec la province, le conseiller en SST a instauré des inspections plus fréquentes dans les divers établissements.

Ces inspections permettent de :

- Prendre connaissance des préoccupations des travailleurs et des superviseurs ;
- Mieux connaître les travaux et les tâches ;
- Identifier les dangers existants et potentiels ;
- Déterminer les causes sous-jacentes aux dangers ;
- Recommander des mesures correctives ;
- Faire le suivi des mesures prises pour éliminer les dangers ou contrôler les risques.

Inspections et visites\* :

Année scolaire 24-25	Septembre à décembre 2025
18	13

\*Les visites sont réalisées à la suite d'une demande de rencontre par la direction, d'un suivi de TSNB ou d'une inspection.

### Actions importantes prises par le secteur SST

La compagnie J.A. RCR a fait, comme l'an passé, la **vérification** de **tous** les **défibrillateurs (DEA)** de l'ensemble des installations du DSFNE ainsi que des **trousses de premiers soins**.

- Toutes nos écoles et bureaux sont équipés d'un DEA fonctionnel.
- La **majorité des trousses avaient été remplacées en 23-24** car elles étaient expirées. En septembre 2025, le contenu de celles-ci a été mis à jour.

## Programme de physiothérapie conjointement avec TSNB.

Le Programme de physiothérapie conjointement avec TSNB permet aux employeurs d'accéder à une liste de fournisseurs de services de physiothérapie approuvés. Grâce à ce programme, les travailleurs ayant subi une entorse ou une foulure **peuvent recevoir des soins dans un délai de 48 heures**. Mis en place en octobre 2024, **26 références** ont été effectuées entre octobre 2024 et juin 2025.

## Plateforme Risc0

Chaque direction doit utiliser la plateforme Risc0 afin de tenir à jour les différentes mesures préventives mises en place dans leur école pour répondre aux différentes normes de sécurité exigées par TSNB et les directives du DSFNE.

Voici le taux d'écoles indiquant avoir placé les mesures préventives exigées dans Risc0.

Mesures préventives	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Présentation - plan d'urgence	79%	97%	100%
Exercice de confinement (2 par année) * <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confinement 1 (septembre)</li> <li>• Confinement 2 (mars)</li> </ul>	91%	87%	70%
Exercice d'évacuation (6 par année) * <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 septembre à décembre</li> <li>• 3 janvier à juin</li> </ul>	74%	78%	74%
Formation Épipen®	91%	100%	97%
Équipe INVC	94%	97%	97%
Équipe des mesures d'urgence	88%	88%	100%
Comité mixte d'hygiène santé sécurité au travail**	88%	85%	88%
Politique 701 – Protection des élèves	94%	79%	97%
Politique 703 – Milieu propice	94%	79%	61%
AD2913 – Milieu de travail respectueux	48%	76%	58%

\*2025-2026 Les écoles ont jusqu'à juin pour terminer l'entrée d'information.

Nous voyons quand même une amélioration générale avec l'entrée de données dans Risc-0. Pour sensibiliser les directions à l'importance de l'utilisation de la plateforme et d'avoir leur information à jour, un rappel par courriel est envoyé mensuellement.

#### \*\*Accompagnement du conseiller SST

- Chaque lieu de travail doit se doter d'un comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail actif.
- Formation Premiers soins du personnel selon les demandes de TSNB.
  - ✓ Secourisme général : 100% des écoles et CA ont du personnel formé

\*Plusieurs formations sont en cours. Un tableau des noms et des dates d'échéance est en place pour le suivi des mises à jour de ces formations afin de s'assurer d'être conforme en tout temps.

## Formations offertes au personnel du DFSNE

Le personnel du DFSNE reçoit les formations nécessaires en lien avec santé et sécurité au travail. La collecte de données des formations permet de s'assurer que les gens reçoivent les formations et soient à jour afin de prévenir les incidents au travail.

## Gestion des mesures d'urgence

Chaque lieu de travail possède un cartable de « Plan d'urgence » pour aider les personnes responsables à la gestion des différentes situations. Ce **cartable** est de **couleur rouge** facilement identifiable.

**À noter qu'une révision du plan d'urgence du District est planifiée pour l'année 2026.**

Voici les différentes situations décrites dans le plan d'urgence :

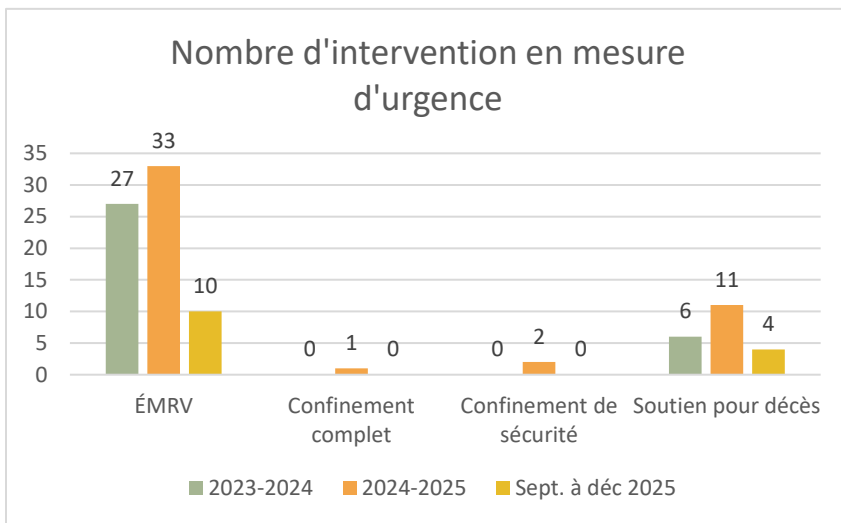
- Évaluation à la menace et du risque de violence (EMRV)
- Confinement de sécurité
- Confinement complet (code rouge)
- Évacuation – Accident industriel
- Évacuation – Alerte à la bombe
- Évacuation – Incendie
- Accident d'autobus majeur
- Décès, décès par suicide
- Appui – Épidémie / pandémie

## Urgences prises en charge :

Type	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024	Année scolaire 2024-2025	Sept. À Déc. 2025
Incendie – évacuation d’élèves	0	0	0	0
Accident d’autobus mineur	11	2	17	7
Décès d’élève	3	4	1	1
Décès du personnel	1	1	0	0
Avis d’intrusion*	6	1	4 (+1 remis par la GRC)	3

\*En partenariat avec les services de police, un avis d’intrusion est remis à une personne à la suite de menaces, d’intimidation, etc. Cet avis stipule une interdiction de se présenter sur les lieux et est remis à la personne par courrier recommandé.

Voici le nombre de situations d’urgence vécues dans les écoles où l’équipe des mesures d’urgence du DSFNE a dû intervenir, de près ou de loin, auprès du personnel ou des personnes apprenantes.

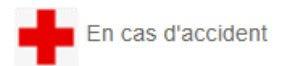


Depuis **septembre**, **10 situations** nécessitant une ÉMRV dans les écoles du DSFNE ont eu lieu. Toutefois, de quatre à cinq consultations par semaine sont faites en **lien avec des comportements inquiétants**.

À noter que les consultations augmentent lors des périodes critiques (novembre, février ou avant une période de congé).

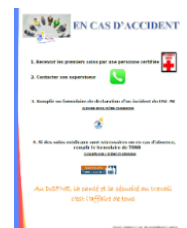
## Plateforme de déclaration d’incidents

Afin de rendre le processus de déclaration d’incidents du personnel plus convivial, un lien a été créé sur le portail du DSFNE. Ce lien mène les employés directement vers les deux types de formulaires à remplir :



- 1- Formulaire de déclaration d’incidents du DSFNE;
- 2- Formulaire TSNB (si des soins médicaux sont ou seront nécessaires ou absences du travail).

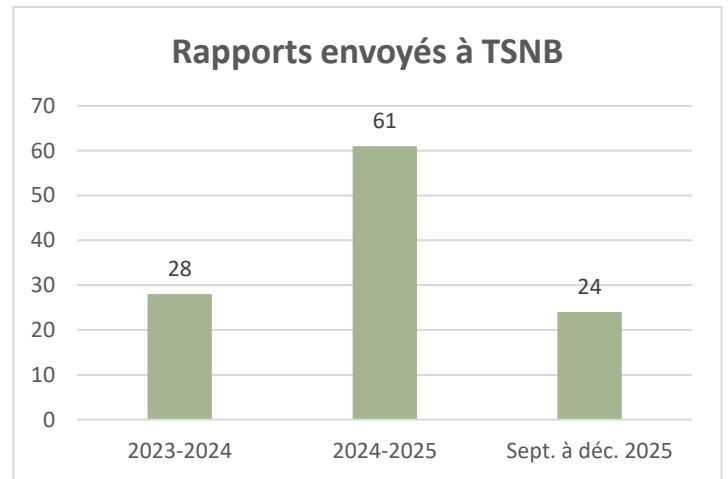
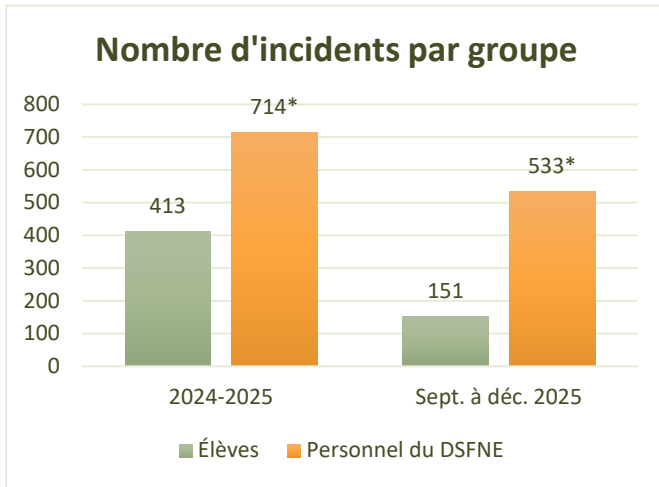
Cette plateforme permet d’assurer un suivi auprès des personnes qui se sont blessées sur les lieux de travail du DSFNE.



## Rapport d’incidents

Voici le nombre de rapports d’incidents remplis selon les années.

Un rappel que les employés remplissent un rapport à TSNB uniquement si des soins médicaux sont ou pourraient être nécessaires ou s’ils doivent s’absenter du travail à la suite de l’incident.



*\*Il est à noter qu'un important travail de sensibilisation a été effectué par le conseiller SST auprès du personnel pour remplir les rapports d'incident lorsqu'une situation le nécessitant se produit. Ceci peut expliquer l'augmentation du nombre d'incident impliquant le personnel.*

Le personnel faisant partie des équipes d'intervention des écoles reçoit la formation INVC (Intervention non violente en situation de crise). Les incidents de violence arrivent plus fréquemment avec les personnes apprenantes des écoles.

**Droits de refus, TSNB, au travail en lien avec des incidents de violence :**

- 2022 : **Aucun**
- 2023 : **3 demandes**
- Septembre 2024 à juin 2025 : **11 droits de refus individuel et 1 droit de refus collectif**

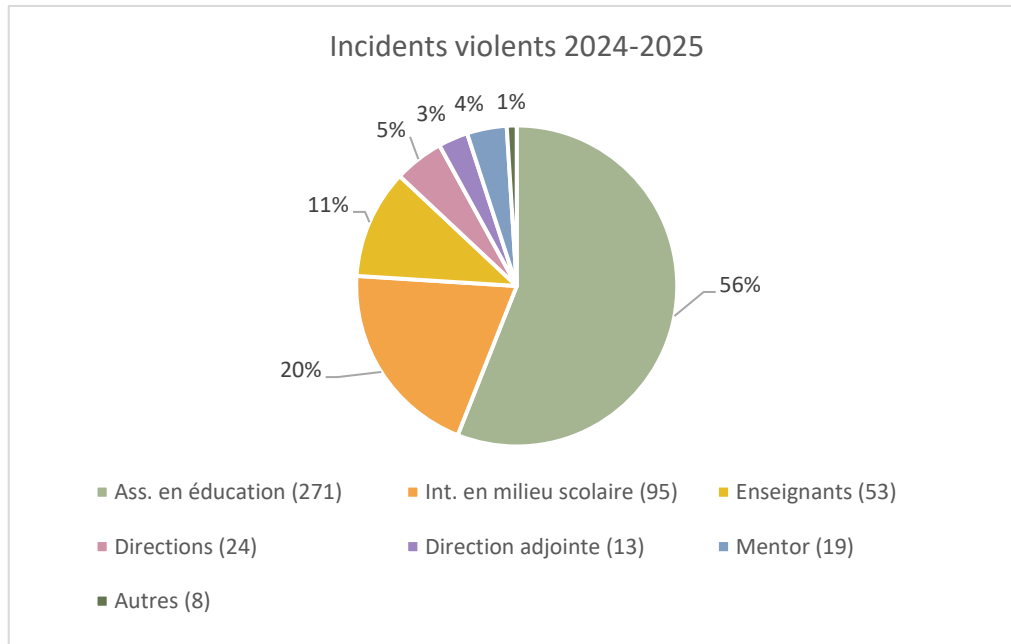
Depuis la mise en place de la plateforme de déclaration d'incidents en juillet 2022, le DSFNE a une meilleure connaissance des situations d'incidents de violence<sup>1</sup> dans ses écoles.

- 2022-2023, **130 incidents de violence**
- 2023-2024, **184 incidents de violence**
- 2024-2025 : **483 incidents de violence**

<sup>1</sup> **Incident violent** : Situation où un membre du personnel scolaire a dû intervenir et a été blessé ou a reçu une menace verbale grave.

## Situations de violence envers un adulte par classification d'employé

2024-2025



### Sécurité à bord des autobus scolaires

Dans le souci d'assurer la sécurité et la communication en tout temps, les chauffeurs d'autobus scolaires empruntant des trajets où la couverture cellulaire n'est pas assurée sont désormais équipés de radios de type talkie-walkie. Ces appareils sont particulièrement précieux dans les zones où la réception cellulaire est insuffisante. Grâce à cette nouveauté, nos chauffeurs restent toujours joignables, ce qui permet une intervention rapide en cas d'incident ou d'accident. Cette amélioration renforce notre engagement à assurer la sécurité et le bien-être de nos élèves durant leurs déplacements.

Suite à l'initiative du DSFNE, la décision fut prise par le MTI que tous les autobus de la province seront munis prochainement d'une radio.



**LE CONSEIL D'ÉDUCATION  
DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST  
PROGRAMME DE BOURSE D'ÉTUDES  
ÉCOLES SECONDAIRES « EFFORT ET PERSÉVÉRANCE AU TRAVAIL »**

---

**Bourse d'études et médaille – École secondaires**

**Nom de la bourse :** *Bourse et médaille du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est pour l'effort et la persévérance au travail*

**Montant de la bourse :** 1 000 \$ (1 bourse par école secondaire)

**Critère de sélection :**

- ★ Être finissante ou finissant de la 12<sup>e</sup> année
- ★ Avoir persévéré, sans nécessairement avoir excellé, et travaillé avec ardeur tout au long de secondaire ; c'est-à-dire, l'élève qui s'est démarqué par son éthique de travail et qui a fourni le plus haut niveau d'effort
- ★ Doit continuer ses études au niveau postsecondaire dans un programme à temps plein d'une durée d'au moins un an

**Sélection :**

L'École doit faire la sélection et fournir au district le profil de l'élève choisi (*nom, numéro d'assurance sociale, adresse, téléphone, courriel, nom des parents*)

L'École doit également faire la sélection et fournir au district le profil d'un élève substitut ; c'est-à-dire qu'en cas d'impossibilité de remettre la bourse à l'élève récipiendaire, cette bourse sera remise à l'élève récipiendaire de substitution

**Remise de la bourse :** Un membre du CÉD remettra la médaille, accompagnée d'une attestation de la bourse, en même temps que la remise des quelques bourses prestigieuses (ex : la médaille du Gouverneur)

## ANNEXE A

---

### *PROCESSUS DE GESTION DE LA BOURSE DU CED*

---

La présente annexe vise à clarifier les étapes administratives et les attentes du Conseil d'éducation dans la gestion de la bourse « **Effort et persévérance au travail** », de la sélection des récipiendaires jusqu'au versement de la bourse.

#### **I. Identification des récipiendaires (mai)**

Au mois de mai de chaque année :

- Le conseiller ou la conseillère d'orientation de chaque école secondaire est invité(e) à soumettre :
  - Le nom d'un(e) élève récipiendaire;
  - Le nom d'un(e) substitut, advenant une inadmissibilité;
- Les informations suivantes doivent être fournies :
  - Coordonnées complètes de l'élève;
  - Coordonnées des parents ou tuteurs;
  - Numéro d'assurance sociale de l'élève (aux fins fiscales).

#### **II. Préparation des reconnaissances (juin)**

Dès que possible, généralement au mois de juin :

- Les médailles personnalisées sont commandées et gravées;
- Les certificats officiels sont préparés;
- Les médailles et certificats sont ensuite envoyés aux écoles secondaires pour remise lors des cérémonies de remise de diplômes.

#### **III. Suivi auprès des récipiendaires (décembre à janvier)**

Au mois de décembre :

- Une lettre ainsi qu'un courriel sont transmis aux récipiendaires afin de :
  - Recevoir la preuve de leur inscription à un programme d'études postsecondaires pour une pleine année à temps plein.

#### **Nouvelle mesure :**

- Une date limite de réponse est fixée au **31 janvier**;
- À défaut de réponse avant cette date, la bourse est automatiquement offerte au substitut;

## **Bourse du CED**

- Une date limite de réponse est fixée au **28 février** pour le substitut;
- Advenant que le substitut n'est pas admissible à recevoir la bourse du Conseil, aucun récipiendaire ne recevra la bourse.

### **IV. Critères d'admissibilité et gestion des exceptions**

Pour recevoir la bourse, le récipiendaire doit :

- Être finissant (e) de la 12<sup>ème</sup> année.
- Avoir persévéré, sans nécessairement avoir excellé, et travaillé avec ardeur tout au long de secondaire ; c'est-à-dire, l'élève qui s'est démarqué par son éthique de travail et qui a fourni le plus haut niveau d'effort.
- Être inscrit à un programme d'études postsecondaires.
- Être inscrit à temps plein pour une durée minimale d'un an.

#### **Situations entraînant un transfert au substitut :**

- Absence de réponse dans les délais prescrits;
- Non-inscription à des études postsecondaires;
- Inscription non conforme aux critères (ex. : temps partiel sans justification).

#### **Exception :**

- *Toutes les exceptions sont traitées au cas par cas (exemple : une inscription à temps partiel peut être acceptée si l'élève est reconnu comme étant en situation d'invalidité médicale, avec preuve à l'appui).*

### **V. Versement de la bourse**

Une fois la preuve d'inscription jugée conforme :

- La preuve et une facture sont transmises au service des comptes payables;
- Un chèque est émis au nom du récipiendaire.

## 1 PROCESSUS DE GOUVERNE

### 1.8 Réunions du Conseil

Les réunions du Conseil se dérouleront avec respect de ses propres règles, incluant les règles de procédures de réunion selon la référence du Code Morin.

1.8.1 Le Conseil d'éducation doit tenir un minimum de dix (10) réunions ordinaires publiques et dix (10) réunions de travail chaque année.

1.8.1.1 Le processus suivant est respecté pour les réunions de travail :

- a) la présidence ou un autre membre du Conseil fait une mise en situation du sujet de discussion; comité plainiez.
- b) la présidence gère la discussion libre sur le sujet;
- c) la présidence invite (tour de table ou autre) les membres du Conseil à se prononcer sur le sujet, tout en s'assurant que chaque membre qui le désire, aie l'occasion de s'exprimer;
- d) aucun membre du Conseil, n'a le droit de parler plus d'une fois sur la question, sauf si le membre a un élément nouveau à apporter à la discussion;
- e) à la fin des commentaires reçus, la présidence invite l'assemblée à se positionner en précisant le suivi à accorder au dossier (ex. avis de motion à la réunion ordinaire publique, recherche d'information sur la question, etc.).

1.8.2 Au cours de ses réunions, le Conseil s'en tient à l'examen des questions qui, selon sa politique, relèvent nettement de lui et non de la direction générale.

1.8.3 Les délibérations sont équitables, ouvertes et complètes tout en étant expéditives, ordonnées et à point.

1.8.4 Le respect de l'ordre du jour est impératif. (*Voir Annexe 1 : ordre du jour – Réunion de travail / Annexe 2 : ordre du jour – Réunion publique*)

1.8.5 Un conseiller qui n'assiste pas à une réunion ordinaire du Conseil d'éducation doit au préalable en aviser la présidence et le/la secrétaire du Conseil avant 12h (midi) le jour même de la réunion à défaut d'être considéré sans motif raisonnable.

- 1.8.6 La présidence est autorisée à présider les réunions du Conseil et d'y exercer tous les pouvoirs dont cette fonction est normalement investie. La présidence ne peut voter sauf en cas de partage égal des voix.
- 1.8.7 Tout avis de motion doit être envoyé aux membres six jours avant la réunion ordinaire. Aucune proposition ne peut être faite en réunion publique si elle n'a pas été discutée au préalable en réunion de travail sauf s'il y a consentement unanime de tous les membres présents du Conseil.
- 1.8.8 Une minute de silence sera respectée à l'ouverture de la réunion ordinaire publique dans le cas du décès d'un membre du Conseil d'éducation, d'un membre du personnel ou d'une personne apprenante actuellement membre ou scolarisé au DSFNE, dans le mois en cours, c'est-à-dire entre la dernière réunion ordinaire et la suivante.
- 1.8.9 Une rencontre entre les membres du Conseil d'éducation et les membres du Conseil jeunesse du Conseil d'éducation (CJCED) doit avoir lieu annuellement.
- 1.8.10 Pour toute réunion tenue à huis clos, les membres doivent être présents en personne, la confidentialité ne pouvant être pleinement assurée lors d'une rencontre virtuelle.

### 1 PROCESSUS DE GOUVERNE

#### 1.3 Rôle de la présidence

La présidence assure l'intégrité et le bon fonctionnement du Conseil et en est l'unique porte-parole sauf quand le Conseil en décide autrement.

1.3.1 La présidence doit s'assurer que le Conseil respecte ses propres règles et celles qui lui sont légitimement imposées par des éléments externes.

- a) Les discussions aux réunions ~~porteront~~ **portent** uniquement sur les points qui selon les politiques du Conseil, relèvent vraiment de celui-ci et doivent être tranchées par le Conseil et non par la direction générale.
- b) Les délibérations ~~seront~~ **sont** justes, ouvertes et approfondies, mais aussi efficaces, ordonnées et à point.

1.3.2 La présidence est autorisée à prendre les décisions qui relèvent des domaines couverts par les politiques du Conseil sur le « *Processus de gouverne* » et les « *Relations entre le Conseil et la direction générale* » sauf lorsque le Conseil délègue de façon précise une partie de cette autorité à un autre. La présidence est autorisée à interpréter de façon raisonnable les dispositions de ces politiques :

- a) La présidence ne peut voter sauf qu'en cas de partage égale des voix;
- b) La présidence est autorisée à présider les réunions du Conseil et d'y exercer tous les pouvoirs dont cette fonction est normalement investie (*p. ex., décision, reconnaissance etc.*);
- c) La présidence n'a pas l'autorité de prendre des décisions qui touchent les politiques relatives aux « *Finalités* » et aux « *Limites de la direction générale* ». Par conséquent, la présidence n'a pas l'autorité de superviser et de diriger la direction générale;
- d) La présidence peut représenter le Conseil auprès d'organismes externes en faisant connaître les positions et les décisions du Conseil et en précisant certains sujets qui relèvent de sa compétence;
- e) La présidence peut déléguer certaines responsabilités, mais demeure en tout temps responsable de leur exercice.

### 1 PROCESSUS DE GOUVERNE

#### 1.5 Principes et mandats des comités du Conseil

Les comités du Conseil sont constitués de manière à appuyer le conseil dans l'exécution de ses fonctions. Leurs fonctions ne doivent jamais nuire à la délégation de l'autorité du Conseil à la direction générale. Les comités sont utilisés de façon modérée, seulement lorsque d'autres méthodes sont jugées inadéquates.

- 1.5.1 Le rôle des comités ne consiste pas à aider le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Les comités avisent ordinairement le Conseil en préparant différentes politiques et en faisant connaître les différentes incidences de ces politiques, de façon à soutenir le Conseil dans ses délibérations. Le Conseil ne doit pas créer des comités pour conseiller le personnel.
- 1.5.2 Les comités ne peuvent pas parler ou agir au nom du Conseil sauf lorsque celui-ci les autorise officiellement pour des buts précis et dans un délai limité. Le mandat et l'autorité sont énoncés attentivement de façon à éviter tout conflit par rapport à l'autorité déléguée à la direction générale.
- 1.5.3 Les comités n'ont aucun pouvoir sur le personnel. Étant donné que la direction générale travaille pour tout le Conseil, celle-ci n'est pas tenue de faire approuver, par un comité, une mesure qui relève de son champ de compétence. En respectant le champ d'action plus général du Conseil, les comités n'ont normalement aucune relation directe avec les opérations courantes du personnel.
- 1.5.4 Les comités doivent éviter de se suridentifier avec les éléments du Conseil plutôt qu'avec son ensemble. Par conséquent, un comité qui a aidé le Conseil à créer des politiques sur un sujet n'est pas désigné pour assurer le suivi et vérifier le rendement de l'organisme dans ce même domaine.
- 1.5.5 Cette politique s'applique uniquement aux comités créés par une mesure adoptée par le Conseil, que des membres du Conseil siègent à ces comités ou non. Elle ne s'applique pas aux comités nommés par la direction générale.
- 1.5.6 Les membres des comités permanents sont nommés annuellement en septembre, à l'exception des comités ad hoc. Les comités permanents du Conseil d'éducation francophone Nord-Est sont les suivants :

### 1.5.6.1 Comité des politiques

Le mandat du Comité des politiques est :

- Traduire sous forme de politiques les diverses décisions du Conseil.
- Réviser sur une base continue les politiques et le règlement du Conseil, afin d'assurer leur pertinence et le cas échéant, de recommander au Conseil des modifications.

### 1.5.6.2 Comité – évaluation du rendement de la direction générale

Le mandat du Comité d'évaluation du rendement de la direction générale consiste à soumettre au Conseil un rapport à ce sujet.

### 1.5.6.3 Comité des finances, de l'aménagement scolaire et des infrastructures

Le mandat du Comité est :

- a) la révision du budget du DSF-NE pour présentation au Conseil d'éducation;
- b) la planification et recommandation du budget du CED pour approbation du Conseil d'éducation;
- c) d'apporter des recommandations au Conseil d'éducation sur toutes questions de nature financière;
- d) la révision des rapports financiers du District pour recommandations et approbation du Conseil d'éducation;
- e) de proposer au Conseil d'éducation une vision globale des installations scolaires, de la démographie scolaire, de la sécurité des installations, des coûts liés au fonctionnement de l'établissement scolaire, des besoins éducatifs et identitaires et des communautés ainsi qu'un plan de consultation en vue d'une potentielle fermeture d'école;
- f) de proposer au Conseil d'éducation une vision d'aménagement scolaire qui tient compte des installations scolaires, de la démographie scolaire des besoins éducatifs et identitaires et des communautés, en vue d'un réaménagement scolaire optimal.

### 1.5.6.4 Comité jeunesse

Le mandat du Comité jeunesse est d'identifier des initiatives dans le but d'aller chercher l'opinion des élèves sur différentes priorités du Conseil.

- 1.5.7 Le Conseil ~~pourra~~ **peut** faire appel à la direction générale afin de solliciter l'aide d'une personne ressource pour l'assister dans les tâches des comités.

### 1 PROCESSUS DE GOUVERNE

#### 1.6 Coût de la gouverne

Parce qu'une mauvaise gouvernance coûte davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil ~~investira~~ **investi** dans sa capacité de gouverner.

1.6.1 Les habiletés, méthodes et supports ~~seront~~ **sont** suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.

- La formation et le perfectionnement ~~auront~~ ont lieu afin d'orienter, de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances de tous les membres.
- La vérification externe **peut être** ~~sera~~ utilisée afin que le Conseil puisse exercer un contrôle rassurant à propos de la performance organisationnelle. Ceci inclut mais ne se limite pas à la vérification externe financière.
- Des mécanismes ~~seront~~ **sont** utilisés afin de consulter la communauté du District scolaire francophone Nord-Est et d'avoir leur point de vue sur les services offerts par le District.

1.6.2 Lorsqu'un conseiller ~~sera~~ **est** mandaté dans le cadre de ses fonctions officielles de membre du Conseil et sur l'invitation à toute activité mise en place par le District scolaire et sur son territoire, ~~sera~~ **sont** remboursés ses frais de déplacement, aux taux approuvés par le gouvernement de la province, sur le budget fourni par le ministère.

1.6.3 Sur approbation du Conseil,

- a) Chaque membre du conseil peut assister à la réunion générale annuelle ainsi qu'aux sessions de formation de la Fédération Nationale des Conseils Scolaires Francophones (FNCSF);
- b) Chaque membre du conseil peut participer à un congrès hors province chaque année durant son mandat;
- c) En plus de ce qui est prévu à l'article précédent, la présidence du Conseil, peut assister à au moins un congrès supplémentaire hors province par année.

- 1.6.4 En vue de favoriser le partage de l'information entre tous les membres du Conseil, le conseiller qui revient d'un congrès ~~hors-province~~ est tenu de présenter à une réunion ordinaire du Conseil un compte-rendu ~~écrit~~ des conférences auxquelles il a assisté, selon les modalités prévues avant la participation au congrès.
- 1.6.5 Un conseiller qui doit assumer des frais de garde pour assister à une réunion du Conseil ou à une réunion d'un comité du Conseil ~~sera~~ **se voit** alloué, sur présentation d'une pièce justificative, un maximum de 30\$ (soit l'équivalent de 5\$ l'heure pour un maximum de six heures).
- 1.6.6 Un conseiller, dans l'exercice de ses fonctions officielles, peut réclamer des frais de 60 \$ par mois pour 12 mois en compensation de l'utilisation internet à partir de sa résidence.
- 1.6.7 Tout conseiller dans l'exercice de ses fonctions officielles participant à une activité autre que les réunions ordinaires et que les réunions des CPAÉ, mandatés par le Conseil, ~~recevront~~ **reçoivent** un perdiem d'un montant de 75 \$ par demi-journée et 150 \$ par journée complète sous la présentation des pièces justificatives adéquates (se référer à l'Annexe A – Balises Perdiem et à l'Annexe B – Formulaire de déclaration de perdiem).

*Effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 rétroactivement.*

# 1

## PROCESSUS DE GOUVERNE

### 1.7 Plan de travail du Conseil

Pour accomplir son travail en adoptant un style de gouverne conforme à ses politiques, le Conseil **dressera** et **suivra** **suit** un plan annuel qui :

- a) comprend une étude de ses politiques;
- b) améliore de façon continue son rendement en se perfectionnant et par une attention spéciale accordée à la formation, à la participation et aux délibérations.

1.7.1 Le plan **ouvrira** **couvre** la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

1.7.2 Le plan **inclura** **inclut** les priorités du Conseil, les responsables et les échéanciers pour l'année en cours.

1.7.3 Durant l'année, le Conseil **s'occupera** de l'agenda automatique (plan de dépenses, plan éducatif, projets capitaux, etc.) avec diligence.

1.7.4 La vérification des politiques **sera** **est** incluse dans l'ordre du jour selon un calendrier préétabli (voir annexe).

### 2 RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 2.5 Délégation à la direction générale

Le Conseil prescrit les responsabilités à la direction générale par l'entremise de politiques dictant les fins et décrivant les limites de la direction générale, en lui permettant toute interprétation raisonnable de ces politiques.

- 2.5.1 Le Conseil ~~demandera~~ à la direction générale d'obtenir des résultats, pour sa clientèle, aux coûts budgétés, en fonction des politiques sur les *Finalités*. Le Conseil ~~limitera~~ l'autorité discrétionnaire que la direction générale peut exercer dans les méthodes, les pratiques, la conduite et autres moyens pour atteindre les *Finalités*. Il ~~établira~~ **établit** à cette fin des politiques sur les *Limites de la direction générale*.
- 2.5.2 Dans la mesure où la direction générale interprète de façon raisonnable les politiques du Conseil sur les *Finalités* et les *Limites de la direction générale*, celle-ci est autorisée à établir toutes les autres politiques, prendre toutes les décisions et mesures, et entreprendre toutes les activités.
- 2.5.3 Le Conseil peut modifier ses politiques concernant les *Finalités* et les *Limites de la direction générale* en modifiant les limites entre le champ d'action du Conseil et celui de la direction générale. Ce faisant, le Conseil modifie l'autorité discrétionnaire de faire des choix accordés à la direction générale. Mais dans la mesure où toute délégation précise est en place, le Conseil et ses membres ~~respecteront et appuieront~~ **respectent et appuient** les choix faits par la direction générale. Cette approche n'empêche pas le Conseil d'obtenir de l'information dans les domaines qu'il a délégués à la direction générale.
- 2.5.4 Le Conseil ~~demandera~~ à la direction générale de s'assurer que toutes les normes dans le domaine de la prévention des accidents et de la réduction des risques dans le milieu du travail soient respectées.

# 1

## PROCESSUS DE GOUVERNE

### 1.7 Plan de travail du Conseil

Pour accomplir son travail en adoptant un style de gouverne conforme à ses politiques, le Conseil dressera et suivra un plan annuel qui :

- a) comprend une étude de ses politiques;
- b) améliore de façon continue son rendement en se perfectionnant et par une attention spéciale accordée à la formation, à la participation et aux délibérations.

1.7.1 Le plan couvrira la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

1.7.2 Le plan inclura les priorités du Conseil, les responsables et les échéanciers pour l'année en cours.

1.7.3 Durant l'année, le Conseil s'occupera de l'agenda automatique (plan de dépenses, plan éducatif, projets capitaux, etc.) avec diligence.

1.7.4 La vérification des politiques sera incluse dans l'ordre du jour selon un calendrier préétabli (voir annexe).

Conseil d'éducation DSFNE  
Réunion ordinaire du mardi 14 avril 2026  
École La Passerelle de Pont Landry

Rapport de la présidence : Période du 11 mars 2026 au 14 avril 2026

<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Activités</b>
11 mars	Ottawa Virtuel	Sommet pancanadien sur l'éducation artistique. Rapport au point 6 : perfectionnement du Conseil. Réunion avec MEDPE, présidence, DG - budget provincial.
12 mars	Ottawa	Sommet pancanadien sur l'éducation artistique
13 mars	Ottawa	Sommet pancanadien sur l'éducation artistique
16 mars	Virtuel	Réunion comité de nomination du terrain de pickleball Saint-Isidore
17 mars	Fredericton	Huis clos sur le budget, rencontre avec sous-ministre EDPE, assemblée législative, dépôt du budget. Il y a une augmentation de 5,7 % de prévu pour le MEDPE. Cette augmentation couvrira notamment la majoration des salaires, les coûts d'opération, le coût des assistantes en éducation additionnelles embauchées l'an dernier qui a été financé par les budgets respectifs des districts (19,3 M\$), enseignants ressources, (5,8 M), programme de diners (7 M\$). Entrevue avec médias.
18 mars	Virtuel	Réunion mensuelle du regroupement des CED, point abordé : budget provincial, jugement dans la cause égalité santé en français en lien avec l'article 16.1 de la Charte.
19 mars	Caraquet Bathurst Balmoral	PLM, lancement du relais pour la vie, organisé par les élèves de cette école. Réunion du comité des politiques. Gala de reconnaissance des partenaires des écoles AQV, Mosaique du Nord et Académie Notre-Dame.
20 mars	Bathurst Moncton	Symposium des conseils des élèves des écoles secondaires du DSFNE (Formation). Ouverture colloque coup de cœur pour nos garderies éducatives francophones. Conférence d'ouverture intitulée « L'humour comme arme de construction massive » avec Yves Doucette, humoriste et aussi fonctionnaire du MEDPE, secteur de la petite enfance.
21 mars	Moncton	Colloque coup de cœur pour nos garderies éducatives.1) Présentation sur les garderies éducatives francophones au Nouveau-Brunswick, d'hier à aujourd'hui par Charline Morrison.

		<p>Elle a tracé l'historique et l'évolution de ces garderies tout en brossant un portrait de leurs forces, de leurs défis et enjeux actuels. 2) Un panel composé d'une directrice de garderies, d'une éducatrice, d'une leader pédagogique et d'un partenaire gouvernemental ont traité des défis de recrutement et de la rétention du personnel en garderie éducative francophone. À partir de leurs expériences, elles ont présenté des pratiques prometteuses, des stratégies d'attraction et de fidélisation adaptées aux contextes francophones ainsi que des pistes d'action concrètes pour soutenir et valoriser cette main-d'œuvre essentielle. 3) Ateliers thématiques de l'état des lieux à l'action, une p.e guidée par les données probantes. La conférencière Josée Castonguay, directrice adjointe des services de la petite enfance dans notre district scolaire, a présenté les principaux constats issus de l'état des lieux réalisé au sein de notre district, elle a mis en lumière des forces et des défis observés ainsi que des pratiques exemplaires actuellement déployées en petite enfance. 4) Atelier thématique portant sur la valeur économique des garderies éducatives francophones au Nouveau-Brunswick avec Chantal Losier, responsable recherche et analyse chez Viminio. Sous forme de questions sur les données récentes, cet atelier a permis de dégager les tendances majeures telles que le portrait des garderies francophones, la valeur économique des services de garde Canada et au Nouveau-Brunswick et la spécificité de ces garderies en milieu minoritaire. 5) Plénière de clôture, présentation de la synthèse des réflexions issues des six ateliers thématiques et du panel sous le thème « Réfléchir, agir, orienter, inspirer ». Cette plénière a permis de dégager une vision commune et à identifier des engagements collectifs qui serviront de fondation aux initiatives à développer en vue du sommet francophone sur la petite enfance prévue pour 2028.</p>
23 mars	Virtuel	Réunion groupe de travail du regroupement des CED francophones sur la dualité en petite enfance. ( Argumentaire pour les États généraux)
24 mars	Virtuel	Réunion mensuelle MEDPE avec présidence, vice-présidence et direction générale. Sujets abordés : transport scolaire, services juridiques (politique 126), démarches en inclusion, autobus (diesel). Forum provincial sur l'éducation. Session de travail avec la consultante auprès du regroupement des CED.
25 mars	Virtuel	Rencontre de travail avec le CJCED et la responsable des communications en préparation du forum avec le CED.
26 mars	Virtuel Campbellton	Rencontre du regroupement des CED avec aviser légal relatif au jugement dans l'affaire Égalité en français vs le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Session de travail avec la consultante auprès du regroupement des CED, lancement de la programmation des Éloizes : artistes dans nos 33 écoles.
27 mars	Bathurst	Réunion du CJCED

		Forum CED avec CJCED
31 mars	Caraquet	École Marguerite-Bourgeois : événement lancement des vidéos réalisées avec les élèves de 3 <sup>e</sup> année et visite de la Forêt enchantée montée par les élèves de 3 <sup>e</sup> année. Deux projets magnifiques et impressionnants qui illustrent les talents et les compétences développées par ces jeunes.
1 <sup>er</sup> avril	Virtuel	Rencontre avec le conseiller du sous-district 4 et le vice-président du CPAE de l'école François-Xavier Daigle. Rencontre du comité de travail sur la gouvernance et les relations stratégiques de la FNCSF.
3 avril	Virtuel	Réunion extraordinaire du CED (zone électorale).
7 avril	Virtuel	Rencontre préparatoire aux réunions du CED du 14 avril avec la direction générale et la conseillère exécutive.
8 avril	Fredericton	Réunion du CCPPÉÉ. Les deux jours de rencontres ont permis d'entendre les mises à jour de l'évolution des différents programmes en voie de révision ou d'élaboration. Aucune décision n'a été requise relative au dossier présenté. Fait à noter, lors de la présentation sur la mise à jour de la PALC, le comité a constaté que la question de la dualité en petite enfance n'y figurait plus et qu'il y avait plusieurs changements par rapport à la présentation du MEDPE auprès des différents partenaires. Celle avec les présidences, vice-présidences et directions générales a eu lieu le 25 février dernier. Nous avons recommandé au MEDPE de réinsérer l'objectif de la dualité en petite enfance et de rencontrer les partenaires pour leur présenter le document final avant qu'il ne soit dévoilé publiquement. Concernant la campagne pour comprendre l'intelligence artificielle, une campagne éducative pour les communautés francophones du Nouveau-Brunswick, des sondages ont été effectués auprès des élèves, groupes 1 à 9. 1 292 élèves ont répondu et la majorité (55%), considèrent l'intelligence artificielle comme une chose positive. Les jeunes voient d'abord l'intelligence artificielle comme un outil utilitaire et non comme une magie infaillible. Leurs inquiétudes sont réelles et matures : épeurant, complexe, inquiétant, fausse information, dangereuse, triche. Concernant le mythe de la triche, 90,1% des élèves ayant répondu au sondage affirment avoir choisi la voie éthique, transparence, utilisation déclarée ou non utilisation de l'intelligence artificielle. Une tournée d'information a eu lieu dans huit écoles secondaires dans la semaine de la fierté française.
9 avril	Fredericton	Réunion du CCPPEE. Fait à noter, au niveau du TCN et du TCLLE. Un guide de référence a été développé afin de soutenir les écoles dans l'accompagnement des élèves de 12 <sup>e</sup> année n'ayant pas encore réussi l'un ou l'autre de ces tests, qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Un nouveau cours d'appui en littératie et numératie est offert pour accompagner les élèves dans l'atteinte des compétences requises. Un projet pilote est

		actuellement en marche. Les mesures présentées visent à assurer l'équité, la progression des élèves et de respecter l'intégrité des évaluations provinciales, tout en tenant compte des réalités des milieux scolaires. Concernant l'attestation des compétences en littératie et numératie pour la remise des diplômes en juin 2026, des options sont offertes aux élèves de 12e année n'ayant jamais écrit le test, aux élèves près du seuil de la réussite, à ceux qui sont loin du seuil de la réussite et à ceux qui en sont très près. L'objectif est de permettre à tous les élèves de démontrer leurs compétences et d'obtenir une attestation équitable.
	Virtuel	Réunion dg, et aviseur relative aux zones électorale
11 avril	Virtuel	Réunion extraordinaire du CED (Zones électorales)
13 avril	Virtuel Bathurst	Réunion du comité de travail sur la gouvernance et les relations stratégiques de la FNCSF Rencontre avec l'équipe cadre pour l'appréciation du rendement de la direction générale
14 avril	Pont Landry	Réunion de travail et publique du CED à l'école La Passerelle
Durant la période		Conversations avec la directrice générale, la responsable des communications, la conseillère exécutive, présidences, la consultante du regroupement des CED et quelques partenaires relativement aux dossiers et suivis : appels aux conseillers, lecture de documents, courriels et réponses, etc.

Ghislaine Foulem,  
Présidente CÉDSFNE

**ENVOI PAR COURRIEL**

Le 13 mars 2026

**CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre**

Monsieur Alain Deneault, président

Courriel : [adeneault2008@gmail.com](mailto:adeneault2008@gmail.com)

Monsieur Deneault,

Nous faisons suite à la lettre du CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre datée du 18 février dernier, dans laquelle vous interpellez le Conseil d'éducation du DSFNE au sujet de vos inquiétudes quant à l'enseignement de la musique à l'école Sœur-Saint-Alexandre.

Nous partageons votre point de vue selon lequel l'enseignement des arts, et de la musique en particulier, joue un rôle important dans le développement et l'épanouissement des élèves. Nous comprenons également les préoccupations exprimées par les parents quant à l'instabilité vécue actuellement dans ce cours.

La situation actuelle à l'école est liée à l'absence de l'enseignante titulaire du poste. Par respect pour la confidentialité et la vie privée de nos employés, nous ne pouvons commenter davantage les circonstances entourant cette absence. Dans un tel contexte, les conventions collectives qui encadrent la gestion de nos ressources humaines ne permettent pas l'affichage d'un poste permanent, ce qui nous amène à assurer la continuité du service par des remplacements. Par ailleurs la nature spécialisée de l'enseignement de la musique rend parfois le remplacement à long terme plus complexe.

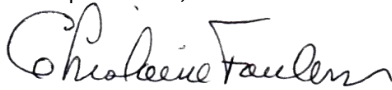
Cela dit, le District est pleinement conscient de la situation et met tout en œuvre pour assurer la continuité de l'enseignement. Des démarches ont été entreprises auprès des suppléants des régions de la Péninsule acadienne et de Chaleur afin de trouver une personne pouvant assurer ce remplacement. Différentes avenues ont également été explorées afin d'élargir les possibilités, notamment en offrant un appui pédagogique et certaines mesures facilitant les déplacements.

Nous demeurons engagés à poursuivre nos efforts afin de stabiliser la situation dans les meilleurs délais possibles et d'assurer aux élèves une expérience d'apprentissage de qualité.

Nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à l'éducation et de votre engagement au sein du CPAÉ. Votre implication contribue de façon significative à la vitalité et à la qualité de nos milieux scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Deneault, l'expression de nos sentiments respectueux.

La présidente,



**Ghislaine Foulem**

c.c. *Membres du Conseil d'éducation du DSFNE  
Stéphanie Kerry, directrice générale, DSFNE  
Membres du CPAÉ de l'école Sœur-Saint-Alexandre  
Louis Fortin, directeur d'école*